

**ALLOCATION UNIVERSELLE ET PLEIN EMPLOI :
L'INELUCTABLE ALLIANCE***

Philippe Van Parijs
avec la collaboration de Michel Genet
Université catholique de Louvain

Reflets et perspectives de la vie économique, Bruxelles,
32 (1/2), février 1994, pp. 121-134.

Pour qui veut vaincre le chômage sans démanteler l'Etat-Providence, pour qui veut ramener le "plein emploi" sans se résigner à la régression sociale, il ne s'agit plus aujourd'hui de se demander si l'introduction d'une allocation universelle s'impose, mais bien de déterminer quand il sera possible et opportun de l'introduire, à quel niveau, selon quelles modalités et avec quelles mesures d'accompagnement. Voilà du moins la conclusion à laquelle je suis arrivé, au fil d'une réflexion entamée il y a dix ans lorsqu'avec quelques amis¹ je me suis mis à explorer les implications d'une idée fort simple que nous avons alors baptisée "allocation universelle" et dont nous avons mis plusieurs mois à découvrir qu'en d'autres lieux et d'autres temps d'autres l'avaient eue aussi. Cette idée, nous y étions venus à partir du constat qu'en Europe occidentale, au contraire des Etats-Unis, il existait une masse importante de chômeurs involontaires que les reprises cycliques de la conjoncture parvenaient de moins en moins à absorber. Où trouver une solution à la fois réaliste et structurelle à ce problème dès que l'on a reconnu la folie d'une course effrénée à la croissance? Qui se pose lucidement cette question et en arrive un jour à considérer, par quelque trajectoire que ce soit, l'idée d'un revenu inconditionnel, ne pourra plus jamais l'évacuer de son esprit.

Au cours de la décennie écoulée, le paysage intellectuel s'est, dans ce domaine, sensiblement modifié. A l'incrédulité distraite, à la perplexité amusée, à l'indignation occasionnelle s'est peu à peu substituée, dans les milieux les plus divers, l'attention active de personnes et d'organisations que l'idée intrigue, fascine, séduit mais chez qui elle soulève - avec raison - de nombreuses questions. Pour répondre à ces questions, nous sommes heureusement beaucoup moins démunis qu'il y a dix ans. Plusieurs réseaux nationaux de personnes et d'organisations promouvant l'introduction d'une allocation universelle se sont mis en place, et un réseau européen tient tous les deux ans un congrès international qui permet de faire le point sur les développements pertinents, tant intellectuels que politiques.² Parallèlement, la littérature

* Ce texte paraît par ailleurs dans *Reflets et perspectives de la vie économique* (Bruxelles), janvier 1994.

¹ Sous le pseudonyme de Collectif Charles Fourier, nous avons obtenu pour un scénario intitulé "L'allocation universelle" le prix Agora-Travail de la Fondation Roi Baudouin (novembre 1984) et préparé un numéro spécial de la *Revue Nouvelle* publié sous le même titre en avril 1985, avec notamment des contributions de Philippe Defeyt, Herman Deleeck, Philippe De Villé, André Gorz, Alain Lipietz, François Martou, Hedwige Peemans-Poullet, Pierre Reman et Joseph Schoonbroodt.

² Le Basic Income European Network (BIEN, c/o W. Van Trier, 21 Bosduifstraat, 2018 Antwerpen) a été fondé lors d'un premier congrès tenu à Louvain-la-Neuve en 1986 à l'initiative du Collectif Charles Fourier. Les congrès ultérieurs se sont déroulés à Anvers (UFSIA), Florence (Institut Universitaire Européen) et Paris (Université de Paris-Val de Marne). Le prochain se tiendra à Londres (Goldsmith College) les 8-10 septembre 1994. Le BIEN édite un bulletin d'information trimestriel en anglais. Le Basic Income Research Group (BIRG), aujourd'hui rebaptisé Citizens Income Study Centre (St Philips Building, Sheffield Street, London WC2A 2EX), a été fondé en 1984. Le Werkplaats Basisinkomen, aujourd'hui rebaptisé Vereniging Basisinkomen (Heijermansweg 20, NL-1077 WL

spécialisée relative aux dimensions éthiques aussi bien qu'aux dimensions économiques du débat s'est considérablement étoffée.³ Et on assiste aujourd'hui à une multiplication de journées d'étude entièrement consacrées à l'allocation universelle ou lui accordant une place importante, et associant dans une réflexion commune universitaires et responsables économiques, sociaux et politiques.⁴ En Belgique, où elle est jusqu'ici restée confinée dans quelques cercles d'initiés, l'idée commence à faire son apparition dans le débat public.⁵

La présente contribution vise à nourrir ce débat en articulant trois brefs textes initialement rédigés à l'intention d'audiences très différentes mais se complétant mutuellement pour suggérer la pertinence de l'allocation universelle pour la problématique de l'emploi et du chômage dans la Belgique et l'Europe d'aujourd'hui. Le premier d'entre eux, rédigé à l'invitation du *Monde des Débats*, introduit à l'idée et à ce qui la motive. Les deux autres - une carte blanche écrite à la requête du *Soir* et une note synthétisant quelques résultats d'un mémoire de sciences économiques - esquissent les deux directions dans lesquelles il est à mes yeux le plus prometteur et le plus urgent de faire des explorations précises, armées des données les plus pertinentes et des outils d'analyse les plus éclairants dont nous disposons. Ces explorations ne sont pas un substitut au vaste débat d'idées qui doit nécessairement accompagner toute réforme plus ou moins radicale. Mais elles doivent le compléter et l'accompagner toujours plus à mesure que le débat public s'amplifie. Les deux esquisses présentées relèvent plus de l'exhortation à la collaboration que de la présentation de résultats directement utilisables.

1. UTOPIE POUR L'EUROPE D'AUJOURD'HUI

"Par l'instauration d'une allocation universelle", proclame l'affiche que vient de diffuser le syndicat néerlandais des travailleurs de l'alimentation, "vous ferez d'une pierre deux coups. Elle rendra les gens plus libres et plus heureux. Et - qui sait? - le travail s'en trouvera plus équitablement réparti."⁶ Cela fait plus de dix ans que le Voedingsbond FNV mène sur ce thème une action inlassable. L'allocation universelle, dont l'affiche vante les mérites, n'est pas un revenu minimum garanti classique du type du RMI, instauré au Pays-Bas dès 1965 sous le nom de *bijstand*. Comme le RMI, celui-ci est subordonné à un contrôle des ressources et soumis, avec une rigueur variable, à la condition d'être demandeur de formation ou d'emploi. L'allocation universelle, par contre, ne serait réservée ni aux nécessiteux ni aux chômeurs involontaires, mais versée à toutes et à tous, sans condition. Et ce qui a conduit le Voedingsbond et d'autres organisations sociales européennes à la prôner, ce sont précisément les leçons qu'ils ont tirées de l'expérience déjà longue des formules conditionnelles de revenu garanti.

Amsterdam), a été fondé en 1988. Et l'Association pour l'introduction d'un revenu d'existence (AIRE, c/o Futuribles, 55 rue de Varennes, F-75341 Paris) a été fondée en 1989. Chacun de ces réseaux a son propre bulletin d'information.

³ Voir par exemple Walter (1989), Parker (1989), Atkinson (1989), Brittan & Webb (1990), Roebroek & Hogenboom (1990), Gantelet & Maréchal eds. (1992), Van Parijs ed. (1992), Meade (1993), van der Veen ed. (1993).

⁴ Pour ne prendre que des exemples tout récents: "Basisinkomen in drievoud", à Amsterdam le 14 septembre 1993; "Revenu d'existence et pleine activité", à Paris le 7 octobre 1993; "Citizens Income and the Left", à Londres le 9 octobre 1993; "Studiedag Basisinkomen" à Gand le 27 novembre 1993; et les Assises de Démocratie et Créativité sur le thème "Le crépuscule de la société industrielle", à Louvain-la-Neuve le 4 décembre 1993.

⁵ Témoins, par exemple, les articles et interviews récents dans le quotidien *De Morgen* (12.6.93, 18.8.93, 21.8.93, 27.8.93) et dans les magazines flamands *Intermediair* (13.10.92), *Trends* (11.3.93 et 7.10.93), *Veto* (18.10.93) et *Knack* (24.11.93).

⁶ Cette section a été initialement publiée, dans une version légèrement écourtée et sous le titre (choisi par la rédaction) "Un rêve généreux", dans *Le Monde des Débats* (Paris) n°8 de mai 1993, où il faisait suite à un texte sur le même sujet de Jean-Marc Ferry.

L'analyse sous-jacente est en gros la suivante. Le revenu minimum garanti permet certes - et c'est beaucoup - d'assurer à la plupart de quoi subsister. Mais au lieu de fonctionner comme une aide provisoire en attendant un nouveau départ dans la vie, il fonctionne de plus en plus comme une allocation-terminus qui rend tout juste tolérable le piège dans lequel ses bénéficiaires sont définitivement tombés. Pourquoi? Fondamentalement parce que l'économie s'avère de moins en moins capable de sécréter un nombre suffisant d'emplois assez productifs pour assurer durablement une rémunération nette au moins égale au revenu garanti. Où chercher le salut? Pas dans une reprise ou une accélération de la croissance, tant en raison des limites écologiques qui contraignent celle-ci qu'en raison des gains de productivité qui l'accompagnent. Pas non plus dans une expansion ou une amélioration de la formation. Car si l'accroissement des chances de trouver un emploi qu'un individu peut escompter d'une amélioration judicieuse de sa formation est souvent considérable, la réduction du chômage qu'une société peut attendre d'une amélioration générale de la formation est incomparablement plus modeste - que vous voyiez mieux si vous vous levez n'implique pas que tous verraient mieux si tous se levaient! - et devient vite insuffisante pour justifier le sacrifice des précieuses ressources humaines qu'il faudrait y affecter.

Que penser alors d'un partage des emplois existants par la réduction de la durée légale du travail? Hélas pas grand chose. Car une réduction générale et substantielle de cette durée entraînerait inévitablement des pénuries sectorielles et locales de main d'oeuvre qualifiée et un gonflement des coûts de recrutement et de formation extrêmement nocifs sur le plan de l'efficacité économique. En outre, en ce qui concerne la catégorie des travailleurs peu qualifiés, la plus touchée par le chômage et donc celle dont il s'agit plus que toute autre d'améliorer le sort, une réduction substantielle du temps de travail serait soit contreproductive - au cas où le salaire annuel serait maintenu, et donc le coût horaire du travail peu qualifié augmenté -, soit inacceptable - au cas où le salaire annuel serait proportionnellement réduit, au point de tomber en dessous du niveau de subsistance pour les emplois les moins qualifiés.

Une fois pleinement comprise la difficulté que saisit schématiquement ce dernier dilemme, il est difficile de ne pas envisager la stratégie suivante dont le syndicat néerlandais mentionné en commençant et d'autres organisations prônant le partage du travail se sont longtemps faits les avocats. Le dilemme serait évité si, parallèlement à la réduction du temps de travail, on introduisait un revenu, fût-il modeste, que chacun percevrait indépendamment de tout travail. Réduction du temps de travail et maintien du niveau de vie des moins qualifiés seraient ainsi rendus compatibles sans impliquer une augmentation contreproductive du coût horaire du travail peu qualifié. Cette stratégie ne résout cependant pas la première difficulté. D'une certaine manière, elle la rend même plus aiguë, puisque pour pouvoir financer ce revenu distribué à tous il importe de pouvoir compter sur une économie performante. Plus la réduction de la durée légale du temps de travail ligote l'économie, moins grande est la marge de manoeuvre dont on dispose pour introduire et augmenter le revenu inconditionnel censé permettre que la réduction du temps de travail des moins qualifiés soit financièrement tolérable sans être contreproductive. Même la stratégie combinée, par conséquent, ne semble pas devoir nous conduire très loin.

Cette conclusion négative ne doit cependant pas réduire au désespoir ceux qu'attire l'idée d'un partage de l'emploi disponible. Car l'introduction d'une allocation universelle constitue précisément la version la plus radicale d'une stratégie douce mais systématique qui induit le partage de l'emploi au lieu de chercher à l'imposer. D'une part, en effet, l'instauration d'une allocation universelle revient en quelque sorte à universaliser l'indemnité de pause-carrière ou la prime au temps partiel, et permet ainsi à certains de ceux qui ont un emploi de s'en dessaisir temporairement ou partiellement. D'autre part, en constituant un socle sûr auquel les autres revenus peuvent s'ajouter, elle s'attaque directement à la trappe du chômage créée par les systèmes actuels de revenu minimum garanti et rend viables des emplois - par exemple à temps partiel ou avec une composante importante de formation - dont la rémunération, pour être rentable, devrait être inférieure au revenu de subsistance.

Ce double effet, bien entendu, sera d'autant plus prononcé que le niveau de l'allocation universelle sera élevé. Dans l'immédiat, cependant, il est exclu de songer à l'introduire à un niveau qui approche celui du RMI. Celui-ci devra donc être maintenu, comme du reste les pensions, les allocations de chômage et les autres transferts, mais à un niveau désormais diminué du montant de l'allocation universelle. Que celle-ci n'excède pas, mettons, la moitié du RMI actuel, ne l'empêcherait pas pour autant de contribuer puissamment, par les deux voies esquissées ci-dessus, à partager les emplois et les avantages qui y sont liés. En s'attaquant de front aux effets pervers engendrés par les systèmes conditionnels de revenu garanti, l'instauration d'une allocation universelle constitue une composante irremplaçable de toute stratégie réaliste pour réduire drastiquement et durablement le type de chômage que nous connaissons, pour échapper au sort tragique d'une société de plus en plus dualisée, de plus en plus défigurée par l'exclusion.

Avec de multiples variantes, c'est l'argumentation que je viens, très schématiquement, de reconstruire, qui a conduit bon nombre d'intellectuels et d'organisations sociales et politiques à travers l'Europe à prendre au sérieux ce qui, au premier abord, ne semblait guère se distinguer des innombrables rêves généreux qui jonchent l'histoire des espérances déçues. Mais elle est loin d'épuiser toute la variété des voies - de la volonté néo-libérale de dégraisser radicalement l'Etat-Providence à l'ambition post-marxiste d'imaginer un cheminement capitaliste vers le communisme - par lesquelles on peut arriver, et est effectivement arrivé, à la même idée. Il ne peut s'agir ici de donner un aperçu plus détaillé de cette variété, et encore moins de décrire le vaste débat que l'idée d'allocation universelle a soulevé. Je me contenterai d'indiquer en quelques mots dans quelle direction il me semble qu'il faille chercher les réponses les plus appropriées aux deux objections qui jouent dans ce débat le rôle le plus central.

La première de ces objections, c'est que l'instauration d'un revenu inconditionnel est moralement inacceptable parce qu'elle érigerait en système l'exploitation des travailleurs par les fainéants. Que répondre? On peut d'abord songer à concéder que la justice exige une forme de réciprocité, d'équilibre entre contributions et bénéfices, tout en maintenant que dans une société où une part considérable du travail utile est effectué - et doit continuer à l'être - en dehors de la sphère monétarisée, la justice ainsi conçue n'exige nullement que l'on condamne tout revenu inconditionnel. En effet, bien loin de nous éloigner de la justice comme réciprocité, l'instauration d'une allocation universelle modeste nous en fournirait au contraire la meilleure approximation possible, puisqu'elle aurait pour effet certain d'allouer un revenu propre à de très nombreuses personnes - à commencer par les femmes au foyer - qui aujourd'hui accomplissent sans rémunération aucune un travail souvent long et ingrat, sans qu'elle doive pour autant gonfler significativement le nombre des personnes percevant un revenu sans apporter une contribution correspondante.

Cette première réponse n'est pas sans force, en particulier en guise d'argument *ad hominem* contre ceux, parmi les tenants de cette objection, dont on peut présumer que les tâches ménagères ne sont pas la spécialité. Mais la réponse à mes yeux la plus forte à cette première objection est que la justice comme réciprocité n'est plausible que sur la toile de fond d'une distribution équitable des ressources rares, naturelles et produites, auxquelles tous les membres de la société ont un droit égal. Dans le contexte historique d'une société culturellement diversifiée, technologiquement avancée, écologiquement menacée et secrétant, pour des raisons structurelles, de grandes inégalités dans l'accès aux emplois et aux avantages qui y sont liés, l'équité dans l'accès à ces ressources rares, interprétée de la manière la plus défendable, implique selon moi la légitimité d'une allocation universelle substantielle. Celle-ci n'a donc pas à être justifiée comme la réalisation la moins mauvaise d'un principe de réciprocité, mais comme une composante centrale de la structure de base équitable que tout usage légitime de ce principe présuppose. Plutôt que de tenter ici d'explicitier l'argument esquissé dans ces formules trop elliptiques,⁷ je me tourne maintenant vers la seconde objection centrale, qui ne porte plus sur la désirabilité éthique de l'instauration d'une allocation universelle, mais sur sa faisabilité politico-économique.

Cette objection peut être formulée sous la forme d'un dilemme. Première hypothèse: on essaie d'instaurer une allocation universelle au niveau d'un pays européen pris isolément. Mais alors des voix puissantes vont rapidement s'élever pour souligner les dangers que pareille mesure ferait courir à la compétitivité nationale, que ce soit par exemple à travers l'impact de l'allocation sur l'offre de travail ou à travers l'impact de son financement sur la fiscalité du capital. Le risque d'exode des activités productives qui en résulte pour une petite économie ouverte n'est pas un risque qu'un gouvernement avisé peut se permettre de prendre. Si une allocation universelle peut un jour être introduite, ce ne peut donc être qu'au niveau européen. Deuxième hypothèse: on table sur l'instauration d'une allocation universelle au niveau de la Communauté Européenne dans son ensemble ou d'une proportion significative de ses Etats-membres. Mais les différences entre les systèmes de sécurité sociale européens sont si profondes et si sensibles, quant à la structure des transferts, leurs niveaux, leur mode de financement et leur articulation avec la fiscalité, que toute tentative de les harmoniser substantiellement, et a fortiori de les intégrer en un système unique, est d'avance vouée à l'échec. Si une allocation universelle peut un jour être introduite, ce ne peut donc être qu'au niveau national.

⁷ Je présente une formulation beaucoup moins elliptique de cet argument dans Van Parijs (à paraître).

Peut-on échapper à ce dilemme? Du côté de la première hypothèse, la marge de manoeuvre n'est peut-être pas si réduite. Car lorsqu'on discute propositions concrètes de court terme, c'est à une allocation universelle "partielle" qu'il faut penser, c'est-à-dire à une allocation universelle insuffisante pour qu'une personne habitant seule puisse en vivre, qui serait introduite conjointement au maintien d'allocations complémentaires conditionnelles pour ceux qui n'ont pas d'autres ressources. Or, comme le notait récemment à Paris l'économiste de Cambridge Anthony Atkinson, la viabilité économique d'une allocation universelle significative mais "partielle", ne fait guère problème, même à l'échelle d'un pays isolé. Le problème, selon Atkinson, n'est pas économique. C'est un problème d'utilisation politique de craintes économiques. On ne peut dès lors pas exclure qu'un gouvernement suffisamment résolu, stable et confiant puisse vaincre cet obstacle et instaurer un pacte social novateur qui fera date.⁸

La seconde branche du dilemme, non plus, n'est pas sans faille. Car l'instauration d'une allocation universelle modeste au niveau européen n'exige nullement une uniformisation des systèmes de sécurité sociale. Il s'agit plutôt d'introduire un socle commun, à l'existence duquel chaque système pourrait s'ajuster à sa façon, sans devoir pour autant se couler dans un moule unique. Pour que cette idée d'un socle commun puisse prendre forme, il faut trouver un mode de financement qui puisse opérer de manière suffisamment homogène dans les divers pays concernés. Trois possibilités viennent à l'esprit: la taxation de l'énergie, celle des revenus mobiliers, celle de la valeur ajoutée. Chacune de ces possibilités a ses avantages et ses désavantages, et une exploration poussée des conséquences probables du recours à chacune d'elle est cruciale. Mais rien n'interdit de penser qu'une proposition économiquement réaliste et institutionnellement cohérente puisse être trouvée du côté de l'une ou l'autre, ou d'une combinaison de ces sources de financement.⁹

Du chaos des faits et des discours se dégage peu à peu l'évidence que la soumission croissante des individus, des régions et des nations aux aléas du marché requiert plus qu'un filet. C'est d'un socle que nos sociétés ont un urgent besoin si elles veulent éviter de se désarticuler sous la pression de la dualisation et des flux migratoires. Mais cette exigence systémique qui s'impose peu à peu à la conscience, rien ne peut en garantir la satisfaction spontanée. Débats d'idées et luttes démocratiques, imagination prophétique et ingéniosité politique forment la voie obligée, et toujours incertaine, que doit emprunter la réalisation de ce en quoi tous finiront sans doute par voir - comme l'affiche du Voedingsbond - une étape essentielle vers un monde où la répartition du travail sera plus équitable et où - qui sait? - les gens seront plus libres et plus heureux.

2. UN PACTE SOCIAL , UN VRAI

Un pacte social, un vrai.¹⁰ Pas une nouvelle combine entre patrons et syndicats pour redistribuer entre eux richesse et dignité, mais un pacte qui nous implique et nous mobilise toutes et tous. Y-compris Jacques et Michèle.

Depuis deux ans, Jacques et Michèle n'ont pas d'autre revenu que le minimex, aujourd'hui 26000 FB pour un couple, auquel s'ajoutent de temps en temps les 6000 FB au plus que chacun d'entre eux est autorisé à y ajouter par son travail, sans que leur minimex ne soit diminué d'autant. Quid d'un véritable emploi? Pour que l'on puisse raisonnablement en proposer un à l'un d'entre eux, il faudrait qu'il leur rapporte au moins 26000 FB nets - voire même 38000 s'ils peuvent tous deux compter sur des petits

⁸ Voir la section suivante ("Un pacte social, un vrai") pour une illustration concrète de cette première stratégie.

⁹ Voir la dernière section ci-dessous ("L'allocation européenne") pour une exploration illustrative de cette deuxième stratégie.

¹⁰ Cette section a été initialement publiée sous le même titre dans le quotidien *Le Soir* du 29 septembre 1993, dans une version quelque peu abrégée et dans le cadre d'une séquence de "cartes blanches" offrant des perspectives critiques sur le "pacte social" alors en voie d'être discuté par le gouvernement fédéral belge, le patronat et les syndicats.

boulots. Pour Jacques et Michèle, comme pour beaucoup d'autres chômeurs de longue durée, trouver un emploi qui leur procure pareil revenu tout en étant rentable pour l'employeur (privé ou public) relève de l'utopie pure. Plus personne aujourd'hui ne croit qu'une reprise, même vigoureuse, permettrait de libérer du filet de l'assistance Jacques, Michèle et tous ceux qui, avec d'innombrables variantes, partagent leur situation. Et leur révolte. Car en échange de leur maigre pitance, on continue d'exiger d'eux d'être sans cesse en quête de ce qu'ils savent qu'ils ne trouveront jamais.

Un pacte social, un vrai, doit attaquer ce problème à la racine. Sans détériorer le niveau de vie de ceux et celles qui en sont les premières victimes. Mais sans se bercer d'illusions sur la marge de manoeuvre dont dispose un Etat lourdement endetté inconfortablement juché sur une petite économie ouverte. Où trouver la voie qui nous permette de faire mieux que pallier au plus pressé pour jeter les fondements d'une solution structurelle, à la fois socialement acceptable et économiquement réaliste, à la dualisation croissante de notre société? Pas dans une impayable politique de formation massive. Ni dans une suicidaire réduction générale du temps de travail. Mais dans l'insertion, au coeur de notre sécurité sociale, d'un socle inconditionnel auquel tous les autres revenus puissent venir s'ajouter.

Plus concrètement, décidons de verser chaque mois à *tout* résident permanent de 18 ans ou plus une somme identique de 8.000 F: à notre roi Albert comme à ceux et celles avec qui son prédécesseur s'était attablé dans un café des Marolles, aux indépendants comme aux salariées, aux pensionnés comme aux étudiantes, aux femmes au foyer comme aux chômeurs. Maintenons par ailleurs tous les autres transferts sociaux supérieurs à ce montant (pensions, minimex, etc.), mais en les diminuant de 8000 F par adulte concerné. Supprimons par contre tout transfert inférieur ou égal à 8000 F par adulte, ainsi que le *splitting* fiscal des revenus des ménages à un revenu professionnel. Parallèlement, relevons de 8000 FB en moyenne le précompte grevant le revenu professionnel des salariés et des indépendants. Enfin, réduisons de 8000 FB nets le salaire mensuel garanti.

Ce paquet de mesures constitue pratiquement une opération blanche pour les finances publiques. Il laisse presque inchangée la répartition actuelle des revenus des ménages. Et pourtant il forme le noyau de la stratégie qu'il nous faut. Comment? Revenons à Jacques et Michèle. Dans le scénario proposé, chacun d'entre eux reçoit un revenu inconditionnel de 8000 FB. S'y ajoute un minimex de 10000 FB, qui reste soumis au contrôle des ressources et leur garantit, comme aujourd'hui, un total de 26000 FB. A quelles conditions l'un d'entre eux pourra-t-il raisonnablement accepter un emploi qui soit autre chose qu'un petit boulot rapportant moins de 6000 FB? Il suffira désormais que l'emploi en question paie en net au moins 10000 FB par mois, ce qui, pour Michèle et Jacques et beaucoup de ceux qui partagent leur situation, est incomparablement moins utopique - surtout lorsqu'employeurs publics et privés se seront adaptés - que le seuil actuel de 26000 FB (voire 38000 FB) nets. Et il devient par conséquent moins irréaliste - et donc moins révoltant - de faire effectivement respecter par toute personne apte au travail et recevant plus de la collectivité que les 8000 FB auquel chacun a droit, l'obligation d'être réellement prêt à accepter un emploi ou une formation pouvant y conduire. Cela aussi doit faire partie du nouveau pacte social.

Y a-t-il des objections? Bien sûr, des tas. Certaines touchent au principe même d'un socle inconditionnel.¹¹ D'autres concernent spécifiquement la formule particulière proposée. Ne conduit-elle pas, par exemple, à lutter contre l'exclusion par l'expansion des "petits boulots"? En un sens, c'est évident: elle encourage systématiquement le temps partiel et les interruptions de carrière et rend possible d'accepter des rémunérations plus faibles qu'aujourd'hui. Mais c'est ici que le caractère inconditionnel du socle, si modeste soit-il, est capital: il met la personne concernée en position de choisir, parmi les emplois peu rémunérés qui s'offrent, ceux dont l'intérêt intrinsèque ou la valeur de formation sont suffisants pour justifier qu'elle les accepte.

Pourquoi pas plus de 8000 FB? Donner plus accroîtrait le pouvoir de négociation de chaque personne. Cela permettrait aussi de réduire encore la trappe du chômage, de simplifier davantage la structure des transferts, d'assurer une transition plus fluide entre emploi et formation, et cela rendrait acceptable d'accroître encore un peu la flexibilité du marché du travail. Mais n'allons pas trop vite. Le moment viendra de sceller d'autres pactes qui, comme celui-ci, pourront rendre notre société à la fois plus

¹¹ Voir Van Parijs ed. (1992) ou, plus brièvement, Van Parijs (1990) pour un aperçu des débats sur ce principe.

efficace et plus solidaire. L'urgence, pour l'heure, est de nous doter, par la mise en place de ce socle, d'une composante essentielle de toute politique susceptible d'attaquer à sa source l'exclusion dont notre société est de plus en plus malade. C'est seulement en nous engageant dans cette voie que nous pourrions sauver, en le dépassant, le modèle européen.

Chez nous comme chez nos voisins, la sagesse, aujourd'hui, exige cette audace. Nous la devons à Jacques et à Michèle. Et à tous ceux qui attendent un vrai pacte social.

3. UNE ALLOCATION EUROPEENNE

Certains croient à l'Europe sociale, mais pas sous la forme d'une harmonisation significative des systèmes de sécurité sociale.¹² Certains, qui sont parfois les mêmes, croient à l'allocation universelle, mais pas dans un seul pays. Les uns et les autres doivent nécessairement se rejoindre dans une réflexion sur les potentialités et modalités d'une *allocation européenne*, qui assurerait à tout résident permanent de la Communauté, sur une base individuelle, un revenu inconditionnellement garanti, et constituerait ainsi un socle au-delà duquel des systèmes de sécurité sociale nationaux très différenciés continueraient de coexister

En guise de premier *Gedankenexperiment*, imaginons que nous veuillons verser chaque mois une somme identique à chaque résident permanent de dix-huit ans ou plus légalement installé dans un des pays de la C.E.E, et que nous veuillons financer ce transfert exclusivement par une taxation communautaire uniforme de la consommation énergétique. Pourquoi ce type de financement? La nécessité d'augmenter substantiellement, pour des raisons écologiques diverses, le montant global des taxes grevant la consommation d'énergie est en effet de plus en plus largement reconnue par les décideurs politiques, comme le sont les risques qu'il y aurait, pour un pays européen, de s'engager seul dans une voie qui nuirait fortement à la compétitivité de certains secteurs d'activité. D'où l'intérêt d'une taxe communautaire sur l'énergie. Et la redistribution du produit de cette taxe sous la forme d'une allocation européenne permettrait de rencontrer simplement et directement une objection souvent soulevée à l'encontre d'une telle taxation: son effet négatif sur le niveau de vie des plus démunis.

Prenons donc comme assiette fiscale toute utilisation du pétrole, du gaz, du charbon et de l'électricité à des fins énergétiques. Laissons donc de côté, par exemple, l'utilisation du pétrole dans la fabrication du plastique. Et évitons d'inclure, pour éviter les doubles comptabilisations, le charbon et le pétrole impliqués dans le processus de production d'électricité. Les fiscalités nationales actuelles, toutes taxes confondues, font peser en moyenne une taxe d'un peu moins de 100 ECU sur chaque tonne-équivalent-pétrole ou TEP (mesure standard d'une valeur calorifique de 41860 kilojoules). Si ces taxes étaient remplacées par une taxe européenne maintenant inchangée la pression fiscale moyenne sur la consommation d'énergie, l'allocation européenne que cette taxe permettrait de financer s'élèverait à une bonne vingtaine d'ECU, soit moins de 1000 FB, par personne et par mois.¹³

Ces chiffres ne fournissent bien entendu qu'une estimation de la borne inférieure de ce qui peut être escompté, l'instauration d'une fiscalité européenne en la matière ayant précisément pour objectif de permettre une majoration de la pression fiscale dans ce secteur. Loin de la moyenne actuelle de 100 ECUS par TEP, les propositions d'harmonisation faites par la Commission européenne en 1991 parlent déjà de 270 ECU par TEP pour le diesel, 445 pour l'essence sans plomb, et 495 pour l'essence plombée (mais 53 pour le gasoil et 18 pour le fuel lourd). Et les estimations les plus sévères du coût social entraîné

¹² Cette section est une version française adaptée et drastiquement écourtée, avec la collaboration de Michel Genet, d'une communication conjointement présentée au IVe Congrès du Basic Income European Network (Paris, septembre 1992), publiée dans le *Bulletin* n°15 du Basic Income Research Group (Londres, été 1992) et basée sur le mémoire de maîtrise en sciences économiques présenté par Michel Genet à l'UCL en septembre 1991.

¹³ Chiffres de 1988. Le détail des sources (principalement Eurostat), des hypothèses et des calculs peut être trouvé dans Genet (1991).

par la consommation des différents types d'énergie, réalisées par divers experts européens en 1989-90, vont encore bien plus loin: 950 ECU par TEP pour l'essence, 920 pour le diesel, 320 pour le gasoil de chauffage, 239 pour le fuel lourd, 233 pour le charbon, 144 pour le gaz, 431 pour l'électricité. En utilisant ces estimations, on arrive à une taxation moyenne (pondérée bien entendu par l'importance relative des divers types d'énergie) qui dépasse 400 ECU par TEP. A consommation totale inchangée, ceci financerait une allocation européenne de près de 100 ECU, ou 4000 FB, par personne et par mois. Mais cette fois, bien entendu, on a affaire à une inatteignable borne supérieure, puisqu'on a tout lieu de croire - et du reste aussi d'espérer - qu'un quadruplement de la taxation ne laissera pas la consommation inchangée.

Il n'en vaut pas moins la peine de poursuivre encore un peu, sans quitter ce cadre irréalisme statique, notre *Gedankenexperiment*. Le montant de 4000 FB par mois auquel celui-ci a conduit peut sembler bien piètre dans les régions les plus riches de la communauté. Mais il est loin d'être insignifiant dans les régions les plus pauvres. Certes, les pays qui bénéficieraient, en net, d'un système d'allocation européenne financé de cette manière seraient les mêmes que ceux qui, aujourd'hui, sont les bénéficiaires nets des fonds structurels de la Communauté (FEDER et FSE). Mais il est intéressant de noter que, même avec une allocation européenne aussi faible, le volume des transferts des pays contributeurs vers les pays bénéficiaires serait environ 14 fois plus élevé qu'il ne l'est aujourd'hui. Voilà qui est magnifique pour ceux qui estiment que des transferts interrégionaux systématiques et massifs doivent d'urgence compenser la vulnérabilité accrue qui découle, pour les régions européennes les plus faibles, de l'instauration du marché unique. Mais voilà aussi de quoi nourrir la méfiance de ceux qui estiment que seules les nations sont en droit d'organiser une solidarité interpersonnelle importante.

Le scénario envisagé permet aussi de préciser et d'explorer d'autres questions intéressantes. Si la taxation européenne se substitue aux taxes existantes sur l'énergie, il y aura bien sûr un manque à gagner pour les finances publiques de chaque Etat. D'autre part, l'introduction de l'allocation européenne devrait permettre de diminuer, sans perte de pouvoir d'achat, un certain nombre de revenus actuellement payés par les Etats ou les systèmes nationaux de sécurité sociale. Les finances publiques des pays qui taxent peu l'énergie et distribuent beaucoup d'allocations pourraient s'en trouver assainies. Par contre, celles de pays qui taxent beaucoup l'énergie et distribuent relativement peu d'allocations s'en trouveront détériorées. La nécessité ainsi suggérée d'importants réajustements des finances publiques nationales constitue-t-elle un obstacle décisif à l'introduction d'une allocation européenne financée de cette manière? Ou fournit-elle précisément l'occasion de réorganiser les systèmes nationaux de transferts de manière à favoriser l'emploi?

Par ailleurs, il est clair qu'une taxation de l'énergie n'aboutira jamais à financer une allocation européenne très généreuse. Y a-t-il d'autres sources de financement possibles - un précompte mobilier européen, une part de la TVA? - qui à la fois se prêtent (au contraire de l'impôt sur les personnes physiques) à une standardisation suffisante pour opérer au niveau de la Communauté entière et qui permettent d'assurer durablement un niveau d'allocation significativement plus élevé?

Ces diverses questions et les innombrables sous-questions qu'elles engendrent appellent des spéculations chiffrées plus amples, plus précises et plus sophistiquées que celles qui ont été brièvement relayées ici. Il est des tâches plus faciles. Il en est aussi dont la pertinence pratique est plus évidente. Mais il en est peu qui soient plus urgentes pour ceux qu'animent la volonté de faire vraiment l'Europe sociale et la conviction que celle-ci ne se fera qu'en glissant sous la multiplicité des systèmes de sécurité sociale nationaux un véritable socle européen.

RÉFÉRENCES

- Atkinson, Anthony B. *Poverty and Social Security*, Hemel Hempstead: Harvester Wheatsheaf, 1989.
- Brittan, Samuel & Webb, Steven. *Beyond the Welfare State. An examination of basic incomes in a market economy*, Aberdeen: Aberdeen University Press, 1990,
- Gantelet, Gilles & Maréchal, Jean-Paul (eds.). *Garantir le revenu: une des solutions à l'exclusion*, Paris: Transversales, 1992,
- Genet, Michel. *Calcul d'un mode de financement d'une allocation universelle européenne*. Université Catholique de Louvain: Département des Sciences Economiques, mémoire de maîtrise en sciences économiques, 1991.
- Genet, Michel et Van Parijs, Philippe. "Eurogrant", *BIRG Bulletin* (Londres) 15, 1992, 4-7.
- Meade, James M. *Liberty, Equality and Efficiency*, Londres: Macmillan, 1993.
- Parker, Hermione. *Instead of the Dole*, Londres: Routledge & Kegan Paul, 1989.
- Roebroek, Joop & Hogenboom, Erik. *Basisinkomen: Alternatieve uitkering of nieuw paradigma?*, La Haye: VUGA, 1990.
- van der Veen, Robert J. (ed.). *Basisinkomen in drievoud*, Amsterdam: Het Spinhuis, 1993
- Van Parijs, Philippe. "Peut-on justifier une allocation universelle?", *Futuribles* 144, juin 1990, 29-42.
- Van Parijs, Philippe (ed.). *Arguing for Basic Income. Ethical Foundations for a Radical Reform*, Londres: Verso, 1992.
- Van Parijs, Philippe. *Real Freedom for All. What (if anything) can justify capitalism?*, Oxford: Oxford University Press, à paraître.
- Walter, Tony. *Basic Income. Freedom from poverty, freedom to work*, Londres: Marion Boyars, 1989.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Docteur en philosophie (Oxford) et en sociologie (Louvain), **Philippe VAN PARIJS** est professeur à l'UCL, où il est responsable de la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale. Il est l'auteur de *Evolutionary Explanation in the Social Sciences* (Rowman & Littlefield, 1981), *Le Modèle économique et ses rivaux* (Droz, 1990), *Qu'est-ce qu'une société juste?* (Le Seuil, 1991) et *Marxism Recycled* (Cambridge University Press, 1993), et l'éditeur de *Fondements d'une théorie de la justice* (Peeters, 1984, avec J. Ladrière), *La Pensée écologiste* (De Boeck, 1991, avec F. De Roose), *Les Limites de l'inéluctable* (De Boeck, 1991, avec J.M. Chaumont), *Arguing for Basic Income* (Verso, 1992) et *Ni Ghetto ni tour d'ivoire* (Academia, 1993).

Licencié et maître en sciences économiques et licencié en aménagement du territoire (Louvain), **Michel GENET** est chercheur à l'IRES (UCL). Il est l'auteur d'un mémoire explorant l'idée de financer une allocation universelle partielle à l'échelle européenne par une taxe européenne sur l'énergie.